

UNIVALOM

Siège :

3269 Route de Grasse
06600 – ANTIBES
Tél. 04.93.65.48.07

SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

EXTRAIT

Du Registre des délibérations du Conseil Syndical SEANCE DU 28 novembre 2019

Nombre des Membres du
Conseil Syndical
Légal : 38
En exercice : 24
Présents : 14
Votants :
Procurations
Date de la convocation :
22 novembre 2019

Certifié exécutoire compte-tenu
de la transmission pour affichage
aux communes membres le :

Pour la Présidente,
Le Directeur Général des Services

Fabien TREMBLAY

Délibération 2019-34

OBJET : Autorisation de signature - Contrat Territorial de collecte pour le Mobilier Usagé (CTMU) - ECOMOBILIER

Le 28 novembre 2019 à 10h30, le Conseil Syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

Présents :

Membres titulaires :

Madame Josette BALDEN, Présidente
Martine BONNEAU, Patrick DULBECCO, Michelle SALUCKI, Cléa PUGNAIRE, ,
Claudine MAURY, Michel VIANO, représentants de la Commission Syndicale et
de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
Monique ROBORY-DEVAYE, représentants de la Commission Syndicale et de la
Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins
Roland RAIBAUDI représentant de la Commission Syndicale et de la
Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse
Anne-Marie BOUSQUET, Alain GARRIS, Daniel LE BLAY, représentants de la
Commission Syndicale
Emmanuelle CENNAMO représentante de la Communauté d'Agglomération
Cannes Pays de Lérins
Marie-Louise GOURDON, représentante de la Communauté d'Agglomération
du Pays de Grasse

Membres suppléants :

Procurations :

Membres excusés :

Jean LEONETTI, Éric MELE, Guilaine DEBRAS, Evelyne FISCH, représentants de
la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia
Antipolis
Bernard ALFONSI représentant de la Commission Syndicale et de la
Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins
Richard RIBERO, Laurent COLLIN, Dominique TRABAUD, Patrick LAFARGUE,
Guy LOPINTO, représentants de la Commission Syndicale

Madame Anne-Marie BOUSQUET est désignée en qualité de secrétaire

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20191209-2019-34-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019

Créé en décembre 2011 pour répondre à la responsabilité environnementale des fabricants et metteurs sur le marché de mobilier, ECOMOBILIER a été agréé une première fois en 2012 par les pouvoirs publics pour une durée de 5 ans jusqu'à fin 2017, puis par un arrêté du 26 décembre 2017 pour une nouvelle période allant de début 2018 jusqu'à fin 2023.

Par délibération en date du 8 avril 2013, vous aviez autorisé UNIVALOM à contractualiser avec ECOMOBILIER pour la première période précitée afin de permettre la perception des soutiens financiers et opérationnels pour les Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA) collectés dans les déchèteries avec un dispositif qui prévoyait une montée en charge étalée sur 5 ans dans nos déchèteries.

Entre 2012 et 2017, les DEA collectés par ECOMOBILIER ont été soit réutilisés ou recyclés, soit valorisés sous forme de Combustible Solide de Récupération à plus de 93% partout en France. Sur cette même période, UNIVALOM a perçu près de 650 000 € de soutiens et a bénéficié du transport et du traitement gratuitement de près de 3 000 tonnes de Déchets d'Eléments d'Ameublement.

A ce jour, les déchèteries d'Antibes, Roquefort-les-Pins, Valbonne, Vallauris, Mougins, Le Cannet (depuis avril 2019) et Mouans-Sartoux (depuis septembre 2019) sont équipées de bennes ECOMOBILIER pour les DEA et permettent ainsi d'améliorer le geste de tri des usagers.

La mise en place de cette filière REP (Responsabilité Elargie des Producteurs) s'est traduite pour UNIVALOM par une augmentation significative des tonnes collectées de DEA ; de 927 tonnes en 2017 de mobilier traité à 1 977 tonnes en 2018 et déjà 2 125 tonnes uniquement pour 9 premiers mois de 2019 !

Au-delà de la gratuité du transport et du traitement de ces DEA, ce dispositif permet également à UNIVALOM de percevoir environ 300 000 € par an de soutiens de la part d'ECOMOBILIER.

L'enjeu économique de ce nouvel agrément 2018-2023 représente au niveau national 1 milliard 400 millions d'euros pour 5 millions de tonnes valorisées avec un objectif ambitieux d'aller vers la fin de la mise en stockage du mobilier usager pour 2023. Cela nécessite qu'ECOMOBILIER et les Collectivités locales s'organisent contractuellement pour optimiser les coûts des opérations et en particulier les coûts de ramassage. A cet égard, ECOMOBILIER a défini plusieurs priorités :

- Déployer et optimiser les solutions de collecte ;
- Maximiser la valorisation et le recyclage du bois issu du mobilier usagé ;
- Accélérer l'innovation et favoriser l'éco-conception ;
- Améliorer les services aux adhérents, aux partenaires et aux opérateurs grâce à la digitalisation ;
- Informer et favoriser l'engagement de tous.

Par délibération en date du 24 septembre 2018, vous aviez autorisé UNIVALOM à contractualiser avec ECOMOBILIER pour une durée limitée d'un an, des discussions étant toujours en cours entre ECOMOBILIER et la Direction Générale de la Prévention et des risques (DGPR) du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, au sujet de clauses techniques rajoutées et imposées unilatéralement par ECOMOBILIER aux Collectivités dans leur projet de contrat.

Un nouveau contrat avec ECOMOBILIER, pour la période allant de 2019 jusqu'à la fin son agrément en 2023, a été soumis aux Collectivités à l'automne 2019. Ce contrat respecte le cahier des charges fixé par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire.

Ouï cet exposé,
Après en avoir délibéré conformément à la loi,
Le Comité Syndical,
A l'unanimité,

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer le Contrat Territorial pour le Mobilier Usagé CTMU ci-annexé proposé par ECOMOBILIER - pour la durée restante de son agrément, et les éventuels avenants y afférents.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente


Josette BALDEN



Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20191209-2019-34-DE
Date de télétransmission : 09/12/2019
Date de réception préfecture : 09/12/2019